



**DÉLIBÉRATION N° 25/31 DE L'AUE
APPROBATION DU PLAN DE FORMATION DE JUILLET 2025 À JUIN 2027 DE L'AUE**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Lisa FRANCISCI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à M. Joseph GALLETTI
Mme Véronique ARRIGHI à M. Don-Joseph LUCCIONI
Mme Angèle BASTIANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Petru Antone FILIPPI à M. Ghjuvan' Santu Le MAO
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI,

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRÉSENTES :

Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse
Monsieur Eric JALON, préfet de Corse

ETAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Energie
Monsieur Moana GARCIE, Adjoint au Payeur de Corse
Monsieur Andria GRASSI, pour la Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°11/326 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011, portant adoption des statuts de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU** la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la Délibération n°25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la Délibération N°18/22 du Conseil d'Administration de l'AUE du 2 juillet 2018 portant approbation des statuts du personnel de l'AUE,
- VU** la Délibération n°23/24 du Conseil d'Administration de l'AUE du 28 juin 2023 portant approbation du plan de formation 2023/2025 de l'AUE,
- VU** la Délibération n°25/11 du Conseil d'Administration de l'AUE du 10 avril 2025, adoptant le Budget Primitif de l'AUE pour l'exercice 2025.
- SUR** rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER : APPROUVE le Plan de formation pour la période de juillet 2025 à juin 2027 tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 16 octobre 2025

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 octobre 2025

Rapport du Président de l'AUE – N°2

Objet : Approbation du plan de formation de juillet 2025 à juin 2027 de l'AUE

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'AUE, qui prévoit que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, le présent rapport a pour objet le Plan de formation des salariés de l'AUE sur la période juillet 2025 à juin 2027.

Le code du travail définit la formation professionnelle tout au long de la vie comme un élément permettant à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle.

La méthodologie :

Le Plan de formation qui vous est proposé d'approuver est construit en conformité avec l'article 41 des Statuts de personnel de l'AUE qui précise les éléments suivants :

« Un plan de formation est adopté, conformément aux orientations définies par le Président et arrêtées par le Conseil d'Administration, et est mis en œuvre par le Directeur. »

La première étape dans l'élaboration de ce plan est la prise en compte des besoins en formation issus de la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Président de l'AUE.

Une fois ces grands axes définis, la Direction organise au premier trimestre de chaque année un exercice d'Entretiens Individuels Annuels de l'ensemble du personnel. Ce rendez-vous permet à chaque responsable hiérarchique de faire une évaluation des performances de l'année passée mais aussi des objectifs fixés pour l'année à venir.

Il est demandé aux différents responsables hiérarchiques de mener ces entretiens dans l'optique de définir, avec le salarié, les objectifs de l'année et permettre la mise en œuvre opérationnelle du Contrat d'Objectifs et de Performances liant la Collectivité de Corse et l'Agence.

Durant ces entretiens, un temps d'échange est consacré aux compétences, d'abord sur les formations suivies sur l'année évaluée puis sur les besoins de l'année en cours. Ce rendez-vous permet de faire le point avec chaque salarié sur son parcours professionnel et ses perspectives d'évolution. Il permet également de s'assurer que les objectifs fixés à court et moyen terme sont en adéquation avec les compétences du salarié ou s'ils nécessitent de se former pour y parvenir.

La dernière étape du processus consiste à l'agrégation de tous les besoins de formation identifiés lors des entretiens. In fine, la direction déléguée adjointe aux Finances, RH et Moyens généraux centralise les besoins et effectue des recherches de formations selon les domaines de compétences identifiés.

Le bilan des Formations effectuées sur la période juillet 2023 / juin 2025 :

Sur 257 formations identifiées au plan juin 2023/ juin 2025, 145 ont été effectuées. 56 % des formations prévues ont donc été effectuées.

TYPE DE FORMATIONS	Nb de formations réalisées	Coût €	Durée (jours)
Individuelle	13	12 819,00 €	32
Collective	132	18 520,00 €	250
TOTAL REALISE	145	31 339,00 €	282
TOTAL PREVU	257	209 825,00 €	514

Le total du nombre de jours de formations effectuées représente une durée de 282 jours et correspond, pour 54 salariés, à une moyenne de 5,22 jours de formation par salarié sur les deux ans. Le coût total des formations effectuées au titre de l'année 2023/2025 s'élève ainsi à 31 339€

Le plan de formation juillet 2025/ juin 2027 :

Un nombre significatif de formations individuelles prévues dans le cadre du plan 2023/2025 n'a pas pu être réalisé. Trois facteurs principaux expliquent ces difficultés :

- **Les besoins de service**, qui créent des difficultés organisationnelles,
- **Les incertitudes budgétaires**, ayant temporairement suspendu les validations de formations dans l'attente du vote du budget,
- **Les plafonds de remboursement des frais de missions jugés insuffisants**, entraînant un reste à charge important pour les salariés concernés.

À l'inverse, l'ensemble des formations collectives a été mené à bien, avec l'ajout de sept sessions supplémentaires. Ce succès s'explique notamment par :

- **Une gestion centralisée des formalités administratives par le service RH**, facilitant la coordination.

- **Une mobilisation simultanée des salariés**, évitant les conflits avec les impératifs de service.
- **La cohésion d'équipe** : il est plus incitatif et rassurant de partir en groupe plutôt que de partir seul.

Les formations collectives de juillet 2025 à juin 2027 :

Dans le cadre de ce nouveau plan, nous avons choisi de mettre l'accent sur les formations collectives. Ce choix s'inscrit dans une démarche concertée avec l'ensemble des managers, afin d'élaborer un programme de formation aligné avec les besoins opérationnels des services.

Au total, 13 formations collectives ont été identifiées et intégrées au plan :

FORMATIONS	Nb de formations	Coût €	Durée (jours)
Formation collective Langue Corse	12	6 300,00 €	60
Gestion de la TVA dans 1 EPIC	4	3 768,00 €	8
Les écritures de fin d'exercice	4	7 305,00 €	16
CANVA niveau 2	6	2 100,00 €	6
Aides de l'état niv 1	5	3 200,00 €	10
Aides de l'état niv 2	7	2 050,00 €	7
Negociation contrats commerciaux projet finance	3	7 980,00 €	9
MANAGEMENT niv 1	4	8 148,00 €	12
SIG QGIS	4	2 070,00 €	12
Evaluer ses actions de communication	6	6 978,00 €	6
PSC1	52	3 900,00 €	52
IA	52	10 500,00 €	104
CSE	2	3 720,00 €	10
TOTAL FORMATIONS COLLECTIVES	161	68 019,00 €	312

Les formations individuelles par direction juillet 2025/ juin 2027 :

FORMATIONS	Nb de formations	Coût €	Durée (jours)
Communication	12	19 083,00 €	29
Energie	18	23 515,72 €	35
Urba	21	36 194,80 €	41
Pôle centre de connaissances	9	17 172,00 €	24
Direction	2	3 870,00 €	4
Finance, RH	7	9 536,70 €	12
Juridique	8	5 844,00 €	15
TOTAL FORMATIONS INDIVIDUELLES	77	115 216,22 €	160

Il vous est ainsi proposé d'approuver le Plan de formation de juillet 2025 à juin 2027 de l'AUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.